La Guerre contre l’Aspartame n’a plus lieu d’être

Ainsi : « Les experts du groupe ANS ont pris en compte toutes les informations disponibles et, après une analyse approfondie, ils ont conclu que la dose journalière acceptable (DJA) actuelle de 40 mg/kg de poids corporel/jour constituait une protection adéquate pour la population générale ».

Les risques supposés liés à la consommation d’aspartame sont complètement écartés à savoir : cancérogénèse, mutagénèse, altération du système nerveux central, troubles des fonctions cognitives que ce soit chez l’adulte et chez l’enfant, anomalies du développement fœtal.

La Fédération Française des Diabétiques se félicite que soient enfin levées les controverses sur cet édulcorant, lesquelles avaient semé le doute et la méfiance des consommateurs.

78 % de personnes diabétiques consomment des produits avec édulcorants et 88 % d’entre elles estiment qu’ils leur sont utiles. Les produits avec édulcorants permettent de rendre moins contraignante la discipline alimentaire des diabétiques, en conservant la notion de plaisir liée au goût sucré (motivation à la consommation de 46% des diabétiques consommateurs). Ils autorisent également les diabétiques à préserver leurs habitudes de sociabilité en consommant les mêmes aliments que leur entourage que ce soit à la maison pour 97% d’entre eux ou chez des amis, au restaurant ou encore au travail pour 54%[2]. Les personnes atteintes de diabète peuvent donc aujourd’hui consommer de l’aspartame sans crainte.

Notes :

[1] Avis scientifique de l’Autorité européenne de Sécurité des Aliments : http://www.efsa.europa.eu/fr/press/news/131210.htm
[2] Etude CSA pour AFD-ISA « Les diabétiques et les édulcorants » - octobre 2012